Communauté de communes du Pays de Honfleur-Beuzeville

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Annexe
Servitudes d'Utilité Publique

Nord-Ouest

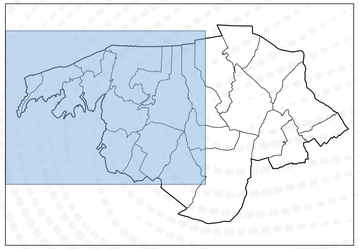

PLUi approuvé le 11 décembre 2024

N

0 1 2 km

DGFiP Cadastre® octobre 2024
Echelle courante 1:13947

CITADIA

- AC1 : Monument historique (classé)
- AC1 : Monument historique (inscrit)
- AC1 : Monument historique - périmètre des abords
- AC2 : Site classé
- AC2 : Site inscrit
- AC3 : Réserve naturelle
- AC4 : Site Patrimonial Remarquable
- PM1 : Plan de Prévention des Risques Naturels
- PM2 : Installations classées pour la protection de l'environnement et sites pollués, de stockage de déchets ou d'anciennes carrières
- AS1 : Protection des eaux - zone de protection de captage
- T1 : Protection du domaine public ferroviaire
- I4 : Lignes éléctriques à haute tension
- I1 : Maîtrise de l'urbanisation autour des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques [tracé indicatif]

Servitudes d'Utilité Publiques non représentées :

EL3 : Halage et marchepied
EL9 : Passages de piétons sur le littoral
EL11 : Interdiction d'accès aux routes express et déviations
I3 : Établissement des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques
PT1 : Télécommunications - protection contre les perturbations électromagnétiques
PT2 : Télécommunications - protection contre les obstacles
PT3 : Réseaux de télécommunications
T4 : Aéronautique de balisage
T5 : Dégagement aéronautique
T7 : Extérieur des zones de dégagement

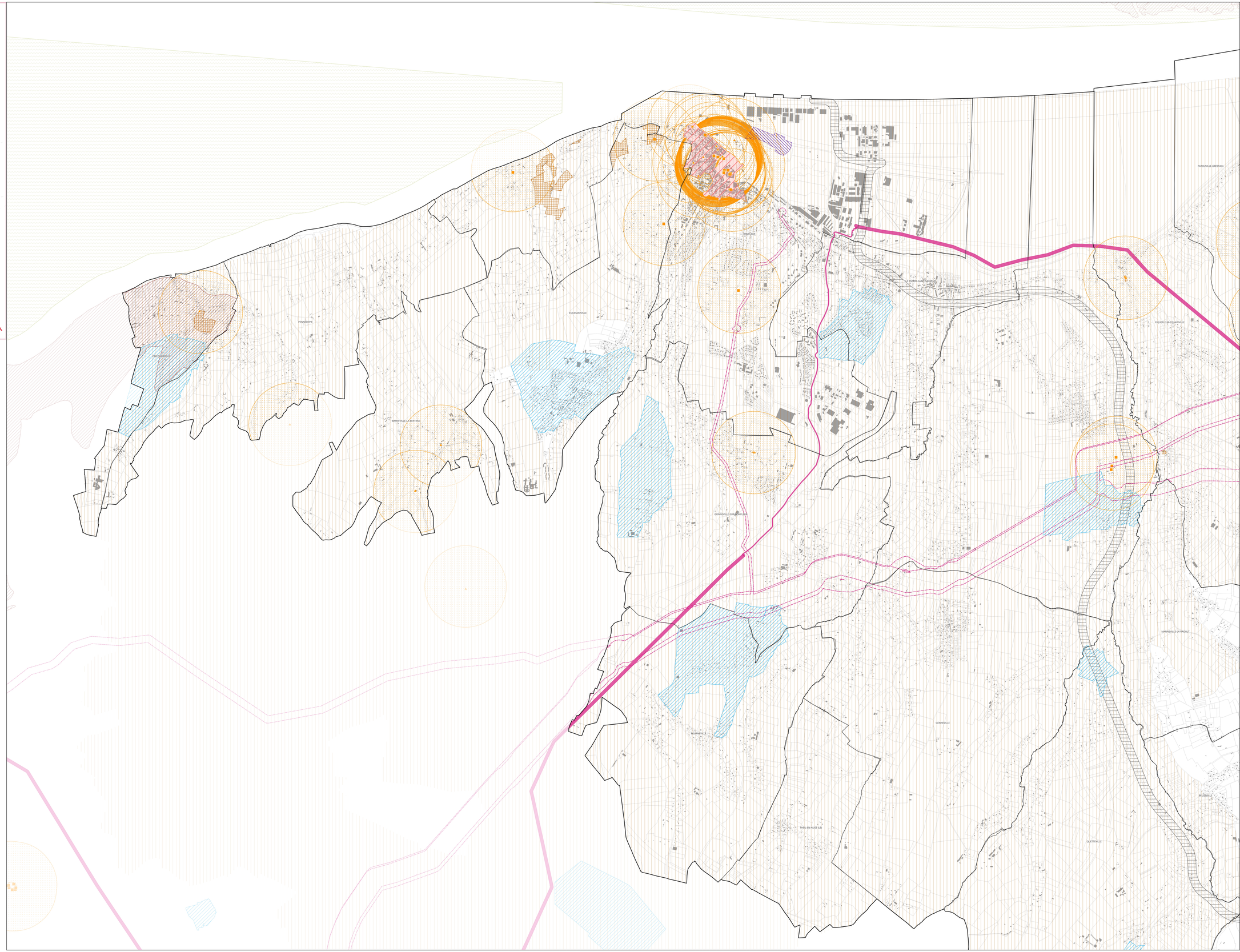

Communauté de communes du Pays de Honfleur-Beuzeville

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Annexe
Servitudes d'Utilité Publique

Nord-Est

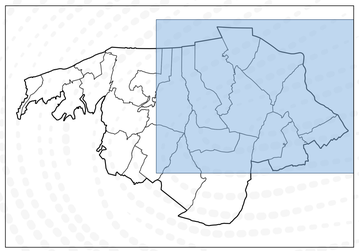

PLUi approuvé le 11 décembre 2024

N

0 1 2 km

DGFiP Cadastre® octobre 2024
Échelle courante 1:13947

CITADIA

- AC1 : Monument historique (classé)
- AC1 : Monument historique (inscrit)
- AC1 : Monument historique - périmètre des abords
- AC2 : Site classé
- AC2 : Site inscrit
- AC3 : Réserve naturelle
- AC4 : Site Patrimonial Remarquable
- PM1 : Plan de Prévention des Risques Naturels
- PM2 : Installations classées pour la protection de l'environnement et sites pollués, de stockage de déchets ou d'anciennes carrières
- AS1 : Protection des eaux - zone de protection de captage
- T1 : Protection du domaine public ferroviaire
- I4 : Lignes éléctriques à haute tension
- I1 : Maîtrise de l'urbanisation autour des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques [tracé indicatif]

Servitudes d'Utilité Publiques non représentées :

EL3 : Halage et marchepied
EL9 : Passages de piétons sur le littoral
EL11 : Interdiction d'accès aux routes express et déviations
I3 : Établissement des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques
PT1 : Télécommunications - protection contre les perturbations électromagnétiques
PT2 : Télécommunications - protection contre les obstacles
PT3 : Réseaux de télécommunications
T4 : Aéronautique de balisage
T5 : Dégagement aéronautique
T7 : Extérieur des zones de dégagement

Communauté de communes du Pays de Honfleur-Beuzeville

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Annexe
Servitudes d'Utilité Publique

Sud

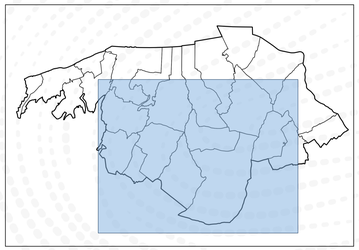

PLUi approuvé le 11 décembre 2024

N

0 — 1 — 2 km

DGFiP Cadastre© octobre 2024
Echelle courante 1:13947

CITADIA

- AC1 : Monument historique (classé)
- AC1 : Monument historique (inscrit)
- AC1 : Monument historique - périmètre des abords
- AC2 : Site classé
- AC2 : Site inscrit
- AC3 : Réserve naturelle
- AC4 : Site Patrimonial Remarquable
- PM1 : Plan de Prévention des Risques Naturels
- PM2 : Installations classées pour la protection de l'environnement et sites pollués, de stockage de déchets ou d'anciennes carrières
- AS1 : Protection des eaux - zone de protection de captage
- T1 : Protection du domaine public ferroviaire
- I4 : Lignes éléctriques à haute tension
- I1 : Maîtrise de l'urbanisation autour des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques [tracé indicatif]

Servitudes d'Utilité Publiques non représentées :

EL3 : Halage et marchepied
EL9 : Passages de piétons sur le littoral
EL11 : Interdiction d'accès aux routes express et déviations
I3 : Etablissement des canalisations de transport de gaz, d'Hydrocarbures et de produits chimiques
PT1 : Télécommunications - protection contre les perturbations électromagnétiques
PT2 : Télécommunications - protection contre les obstacles
PT3 : Réseaux de télécommunications
T4 : Aéronautique de balisage
T5 : Dégagement aéronautique
T7 : Extérieur des zones de dégagement